

DEBOUCLAGE DE LA PARTICIPATION RECIPROQUE ENTRE EUROSIC ET FONCIERE DE PARIS

Foncière de Paris¹ a cédé ce jour à Eurosic l'intégralité des actions qu'elle détenait dans le capital d'Eurosic et qu'elle était tenue de céder avant le 12 mai 2017, conformément à la loi.

La cession a été réalisée hors marché dans le cadre d'une transaction de gré à gré pour un prix de cession de 37,30 euros par action correspondant au cours de clôture du 31 mars 2017 de l'action Eurosic. Les actions ainsi rachetées par Eurosic seront affectées à différents objectifs du programme de rachat d'actions.

Parallèlement, et afin de réduire son coût de financement, Foncière de Paris a procédé au rachat-annulation des 663 302 OSRA qu'elle avait émises et qui étaient détenues en totalité par Eurosic.

A propos d'Eurosic

Eurosic est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) qui gère un patrimoine évalué à près de 7,7 milliards d'euros à fin décembre 2016, principalement composé de bureaux, situés à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales.

L'action Eurosic est cotée sur Euronext Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR0000038200.

Relations Investisseurs

EUROSIC

Nicolas Darius
Directeur Finances
+33 1 45 02 24 73
communication@eurosic.fr

Relations Presse

DGM Conseil

+33 1 40 70 11 89

Pour plus d'information : www.eurosic.fr

¹ Foncière de Paris est une filiale à 100% d'Eurosic depuis le 27 janvier 2017